

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, Québec H2L 1E4; téléphone: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; coalition@cqct.qc.ca

LETTRE OUVERTE

Pour diffusion immédiate

Le samedi 27 octobre 2001

L'Honorable Pauline Marois
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12, rue Saint-Louis, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Prochain budget : Hausse des taxes sur le tabac et financement de la lutte contre le tabagisme

Madame la ministre,

Plus de six mois se sont écoulés depuis la dernière hausse des taxes sur le tabac, annoncée le 5 avril dernier. Cette augmentation consistait en 4,00 \$ par cartouche de 200 cigarettes, soit 2,00 \$ pour chacun des deux paliers gouvernementaux fédéral et provincial. De plus, le Gouvernement du Québec s'est engagé à investir 10 millions \$ provenant de cette hausse dans des programmes de lutte au tabagisme.

Comme vous le savez sans doute, les groupes de santé ont accueilli cette nouvelle avec grand enthousiasme. L'ensemble de ces mesures fiscales représente un progrès significatif dans la lutte contre le tabac au Québec, surtout en ce qui concerne la prévention du tabagisme chez les jeunes. Nous adhérons particulièrement au principe d'affecter un pourcentage fixe des revenus provenant des hausses de taxes sur les produits du tabac aux efforts de réduction du tabagisme, de même qu'à l'intention exprimée par les gouvernements de procéder à des augmentations subséquentes dans le but d'atteindre les niveaux de taxation qui existaient avant 1994.

À cet égard, nous croyons qu'il est temps que votre gouvernement procède à une hausse similaire dans le cadre du prochain budget provincial. Nous proposons une augmentation minimum de 2,00 \$ de la taxe provinciale ainsi que le maintien de la politique allouant 12 % des revenus supplémentaires à la lutte contre le tabac (environ 80 millions \$ pour une hausse de 2 \$). Voici les raisonnements sur lesquels se base cette position :

1) La hausse du prix demeure une des mesures les plus efficaces pour réduire le tabagisme auprès des jeunes. Dans son dernier rapport (avril 2000), la Banque Mondiale affirme que les mesures fiscales sont des mesures « *réellement efficaces* » pour dissuader les jeunes : « *Tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer* ». Pour sa part, le Médecin hygiéniste en chef des États-Unis (*US Surgeon General*) spécifie qu'une hausse de 10 % du prix mène à une baisse de 3 à 5 % de la consommation du tabac et que les jeunes sont deux à trois fois plus sensibles au prix des cigarettes que les adultes.

2) Il ne s'est manifesté aucun retour de la contrebande à la suite de la dernière hausse. Aucune source crédible n'a signalé un retour d'activités de contrebande organisée depuis la hausse des taxes en avril dernier.

3) Le rôle de l'industrie dans la contrebande est mieux connu et ses agissements sont mieux surveillés. De plus en plus de documents confidentiels démontrent que l'industrie du tabac constitue la principale source d'approvisionnement des cigarettes de contrebande à l'échelle mondiale. L'industrie canadienne du tabac ne fait pas exception à cette règle. Ainsi, en décembre 1999, le Gouvernement du Canada a déposé devant la Cour fédérale des États-Unis une poursuite contre RJR-Macdonald Inc., RJ Reynolds Tobacco Holdings Inc., plusieurs sociétés affiliées et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, soutenant qu'ils ont comploté avec des distributeurs et des contrebandiers notoires pour introduire illégalement leurs produits du tabac au Canada. Il serait pour le moins très imprudent pour les compagnies canadiennes d'effectuer ce type de manœuvres aujourd'hui.

4) Depuis avril 2001, de nouvelles mesures pour combattre la contrebande ont été implantées. Le Gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, a adopté en avril dernier un système de taxes à l'exportation qui élimine à toute fin pratique la rentabilité de l'exportation de cigarettes aux États-Unis destinées à revenir au Canada sur le marché noir. Ce système consiste essentiellement à imposer à la sortie de l'usine une taxe à l'exportation de 10,00 \$ la cartouche (pour une quantité pouvant atteindre jusqu'à 1,5 % du marché canadien — seuil estimé pour répondre aux demandes pour des cigarettes canadiennes à l'étranger). Si le nombre de cigarettes exportées dépasse cette quantité, la taxe grimpe à 22,00 \$ la cartouche. Ce système de taxation fait en sorte que les cigarettes exportées se vendent à des prix comparables aux cigarettes vendues sur le marché légitime au Canada et ne constituent plus ainsi une aubaine pour les contrebandiers. De plus, le gouvernement fédéral a alloué 55 millions de dollars à l'Agence des douanes et du revenu du Canada, au ministre du Solliciteur général du Canada, à la Gendarmerie royale du Canada et au ministre de la Justice du Canada pour l'administration, la surveillance et l'évaluation de ces mesures pour combattre la contrebande.

5) L'industrie augmente elle-même le prix des cigarettes. Depuis la dernière hausse des taxes en avril, l'industrie a augmenté le prix de gros d'une cartouche d'environ 1,00 \$. (La contrebande ne semble pas être un problème dans ce cas là, alors que les manufacturiers de tabac sonnent l'alarme à chaque fois que les gouvernements songent à augmenter les taxes!) Étant donné l'élasticité entre le prix et la consommation, une augmentation du prix du fabricant résulte en un plus grand profit pour ce dernier : même s'il vend moins de cartouches, il fait plus d'argent. Selon nous, l'écart à rattraper entre le prix d'aujourd'hui (39,00 \$ par cartouche) et celui de 1994 (équivalent à 61,72 \$) devrait être récupéré par les gouvernements pour financer le système de santé et investir dans la réduction du tabagisme, au lieu de profiter davantage à l'industrie (qui continue à annoncer des niveaux records de profits).

6) La hausse des taxes augmente les revenus gouvernementaux. Comme le sait bien l'industrie du tabac (voir le point 5), une hausse des taxes sur le tabac augmente les revenus gouvernementaux malgré la baisse de consommation qui l'accompagne. Ce phénomène s'explique par le fait que, toute proportion gardée, la valeur des revenus perdus par la réduction de la demande ne rejoint pas la valeur des revenus supplémentaires liés à la hausse de la taxe. Un modèle développé dans le cadre d'une étude de la Banque Mondiale a conclu qu'une hausse de 10% de la taxe d'accises augmenterait les revenus gouvernementaux d'environ 7%. En effet, deux récents rapports des États du Maryland et du Rhode Island ont montré que l'augmentation des prix des cigarettes s'est traduite par plus de revenus pour les gouvernements et moins de jeunes fumeurs. Par exemple, au Maryland, une hausse de 30 ¢ (US) par paquet a généré 80 millions \$ (US) de revenus supplémentaires et 80 000 enfants et adolescents fumeurs de moins.

7) La hausse réclamée s'insère dans un calendrier acceptable pour atteindre les niveaux de taxation de 1994. Le manque à gagner pour rejoindre les niveaux de taxation pré-contrebande est de 22,72 \$ par cartouche de 200 cigarettes. Une augmentation fédérale/provinciale de 4,00 \$ par cartouche tous les six mois se traduirait en un échancier de trois ans pour accéder aux niveaux désirés. Ce niveau de prix serait tout à fait comparable à celui dans les états voisins, dont la moyenne est de 63,47 \$ CAN par cartouche (New York : 69,85 \$; Vermont : 58,34 \$; New Hampshire : 58,14 \$; Maine : 67,56 \$).

8) Les prix des cigarettes au Québec (39,00 \$) et en Ontario (38,58 \$) demeurent les moins élevés en Amérique du Nord. À cause des augmentations récentes des prix des cigarettes américaines (taxes fédérales, taxes des états, augmentations du prix de gros par les compagnies), l'écart entre le prix des cigarettes canadiennes et les cigarettes américaines n'a jamais été aussi élevé, en dépit de la dernière hausse des taxes canadienne. Par conséquent, le Québec et l'Ontario prennent de plus en plus de retard sur l'ensemble des autres juridictions nord-américaines en ce qui concerne la majoration des prix du tabac.

9) Le Québec peut être fier de l'énorme progrès observé en matière de réduction du tabagisme, mais le taux chez les jeunes Québécois demeure obstinément élevé. L'instauration d'une série de mesures législatives—comme l'interdiction de fumer dans les milieux d'éducation et de travail et le soutien financier pour les traitements de remplacement de la nicotine—s'est traduite par une réduction de 10 % du taux de tabagisme au Québec entre 1994 et 2000 (de 38 % à 28 %). Mais malgré ce progrès, le tabagisme chez les jeunes Québécois demeure honteusement élevé : 30% des 15-19 ans sont fumeurs, dont 40 % des filles de cet

âge. Pour les élèves du secondaire (13-17 ans), le taux de tabagisme se situe également à 30%. Puisque la grande majorité des futurs clients de l'industrie du tabac sont des jeunes, il faut accroître encore plus les efforts et les ressources pour prévenir le tabagisme auprès de cette population.

10) La lutte contre le tabac demeure nettement sous-financée. Selon les autorités scientifiques, les investissements actuels dans la lutte contre le tabac demeurent insuffisants pour lutter efficacement contre l'industrie du tabac. L'organisme américain *Centers for Disease Control and Prevention (CDC)* a statué qu'un programme global efficace de lutte contre le tabagisme nécessite un financement annuel de l'ordre de 64 à 178 millions \$ CAN pour une population équivalente à celle du Québec (entre 8,67 \$ et 24,15 \$ par habitant). Les investissements actuels équivalent à 3,19 \$ *per capita* provenant du fédéral et de 2,71 \$ du Québec. Combinées, ces sommes ne permettent toujours pas d'atteindre le seuil minimum recommandé par le *CDC*.

Les groupes de santé réitèrent leur position : le Gouvernement du Québec devrait investir un montant annuel de 75 millions \$ dans la lutte contre le tabac. Cette somme pourrait être atteinte sur une période de trois ans grâce à l'augmentation progressive des taxes sur le tabac et à l'investissement d'un pourcentage de ces revenus supplémentaires dans des programmes de prévention. Une tranche de 12 % des revenus provinciaux provenant d'une hausse de 2,00 \$ par cartouche fournirait environ 10 millions \$ de revenus annuels, et 57 millions \$ de revenus annuels après trois ans d'augmentations. (L'accumulation des hausses franchirait la moitié de l'écart à combler, soit 11,36 \$, en taxes provinciales.) Ce montant s'ajouterait au budget actuel de 20 millions \$ pour livrer, à terme, un budget total de lutte contre le tabac de 77 millions \$ pour le Québec.

Actuellement le Gouvernement du Québec investit environ 4 % des revenus provenant de la vente du tabac (509 millions de dollars en 1999-2000) dans la lutte contre le tabagisme. Compte tenu du fait que le tabac est la plus importante cause de maladies et de décès évitables dans notre société, et qu'il entraîne des centaines de millions \$ en coûts annuels pour le système de la santé, l'investissement actuel de 20 millions \$ demeure important, mais insuffisant.

11) Le public appuie l'investissement des revenus provenant des taxes sur le tabac pour lutter contre le tabac. Un sondage *Léger Marketing* effectué en mars dernier démontre l'appui de près de 8 Québécois sur 10 pour l'allocation des revenus provenant des hausses de taxes sur le tabac pour financer des programmes de prévention et des programmes d'aide aux individus qui désirent arrêter de fumer. Le sondage montre que les fumeurs (74%), ex-fumeurs (79,1%) et les non-fumeurs (79,3%) partagent tous la même opinion sur ce point.

Nous sommes persuadés que vous conviendrez avec nous que le moment est propice pour procéder à une nouvelle hausse des taxes sur le tabac, afin de dissuader les jeunes Québécois de commencer à fumer, d'investir davantage dans la prévention du tabagisme et de contribuer au financement du système de la santé. Nous espérons pouvoir compter sur vous et vous demandons de bien vouloir agréer, madame la ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

- Louis Gauvin, coordonnateur, **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** ; (514) 598-5533
- Rénald Bujold, président, **Association pour la santé publique du Québec** ; (514) 528-5811
- François Damphousse, directeur, **Association pour les droits des non-fumeurs, bureau du Québec**, (514) 843-3250
- Louis P. Brisson, directeur général, **Association pulmonaire du Québec**, (514) 287-7400 #229
- Gilles Lépine, directeur général, **Association régionale du Sport étudiant – Québec et Chaudière-Appalaches** ; (418) 657-7678, #102

- Marcel Girard, porte-parole, **Alliance pour la lutte au tabagisme - Région de Québec et Chaudière-Appalaches**, (418) 839-6721
- Dr Harold Dion, président, **Collège québécois des médecins de famille**, (514) 481-5962
- Mario Bujold, directeur général, **Conseil québécois sur le tabac et la santé**, (514) 948-5317, # 22
- Nicole Magnan, directrice générale, **Société canadienne du cancer - division du Québec** ; (514) 255-5151

c.c. : Monsieur Bernard Landry, premier ministre ; monsieur Rémy Trudel, ministre de la Santé et des Services sociaux ; madame Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse